

Convocation du :
22 septembre 2008

L'an deux mil huit, le vendredi vingt six septembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :
22 septembre 2008

La séance a été publique.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents. Mireille ÉLOY, Daniel BRUNET, Fabrice GEFFROY, Marc BALLESTEROS, Monique PETIT, Corine LE ROUX, Josette JOYEUX, Frédéric BENOIST, Guillaume DELLERUE, Valérie THEVEUX, Pascal GASTINEAU, Pierre GAPILOU, Stéphane PICARD, Jean-Philippe ADELAIDE

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 19

Etaient absents :

Anne DEMERLÉ ayant donné procuration à Mireille ELOY, Jonathan GODARD ayant donné procuration à Monique PETIT, Jean-Marc BARRIÉ ayant donné procuration à Josette JOYEUX, Evelyne HEULIN à Fabrice GEFFROY, Isabelle PETIT à Frédéric BENOIST

Frédéric BENOIST est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint ; elle ouvre la séance du conseil municipal à 20h45.
Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour :

- 1 délibération pour déléguer un élu à office du tourisme du pays houdanais
- 1 délibération pour signature d'une convention de contrat global de bassin Vesgre Vaucouleurs
- 1 délibération pour la création d'une régie d'avance pour menues dépenses

Il est ensuite procédé à l'étude des questions à l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 août 2008.

Le compte rendu du conseil municipal du 29 août a été adopté à l'unanimité.

2. Délibération pour choix du colis des aînés :

La parole est donnée à Corine Le Roux.

Le représentant habituel a contacté la mairie mais a oublié de laisser ses coordonnées.

L'an dernier, les personnes âgées ont été très satisfaites de la contenance des colis.

Il est donc convenu de ne pas changer de fournisseur, la commande serait égale à celle de l'année dernière au prix unitaire de 30€.

La commande sera d'environ 140 colis avec un maximum de 3% d'augmentation.

Attention au seuil de 4000€ HT sinon mise en concurrence.

Revoir la liste des ayants droits au colis.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le choix du fournisseur des colis, le prix et la quantité

3. Délibération pour changement du standard téléphonique sur les sites de Boutigny et de Prouais :

Madame Le Maire a chargé Pierre Gapillou de réfléchir à la réduction du coût de la facture téléphonique ainsi qu'à l'optimisation de l'installation sur Boutigny et sur Prouais.

Elle lui donne la parole

Actuellement, les sites de Boutigny et de Prouais possèdent 8 lignes téléphoniques (6 lignes sur Boutigny et 2 lignes sur Prouais).

D'où des coûts excessifs d'abonnement.

L'idée serait donc de prendre des standards pour ne plus avoir qu'un ou deux abonnements, l'investissement la 1^{ère} année serait de 10000€ avec l'option achat.

Coût du changement des standards :

Sites	Vente	Location	Durée d'amortissement
Boutigny	4033€	146€ /mois	27 mois
Prouais	2032€	67€ /mois	30 mois
Total	6065€	213€ /mois soit 2556€ / an	

Le budget de la commune ne permet pas en l'état actuel d'acheter les standards.

Il y aurait peut être la possibilité de louer les standards pendant 3 ans puis de revoir après.

Il est possible d'économiser 4 à 5000€ pour les travaux de câblage.

Monsieur Geffroy prévoit des travaux de terrassement pour apporter les gaines au niveau de l'école de Boutigny.

M. Brunet remet en question la nécessité de faire autant de frais pour Prouais vu l'utilisation à ce jour.

Vu le montant global des travaux de plus de 10 000€ HT, il est obligatoire de mettre en concurrence France télécom en demandant 2 devis supplémentaires à d'autres sociétés.

Il est décidé de ne pas se précipiter pour l'instant, de mettre en place une commission de réflexion pour aider M. Gapillou dans ses démarches qui a déjà passé plus de 6 mois sur cette étude.

Messieurs Adelaïde et Eloy se proposent de rejoindre Monsieur Gapillou.

La délibération est de ce fait repoussée.

4. Délibération pour signature d'un bail emphytéotique pour implantation du centre de loisirs intercommunal à Boutigny-Prouais :

Les élus de Boutigny-Prouais ont donné leur accord à la CCPH pour l'implantation d'un centre de loisirs sans hébergement sur un terrain appartenant à la commune à coté de la salle polyvalente rue des potiers à Boutigny, s'agissant d'un terrain approprié à recevoir cet équipement mais comportant un ensemble de bâtiment public, il convient de signer un bail emphytéotique avec la CCPH. La délibération à prendre répond à la décision prise en conseil communautaire du 6 décembre 2007.

Comme la CCPH n'a pas de patrimoine foncier, elle se doit de trouver un terrain d'accueil pour son centre de loisirs.

Madame Eloy fait un état d'avancement des travaux : L'architecte est choisi, une réunion est prévue la semaine prochaine avec 2 nouveaux artisans.

La CCPH ne peut pas commencer les travaux sans le bail signé.

Il y a des problèmes par rapport au rythme scolaire puisque la commune est rattachée pour les vacances scolaires à la zone B alors que les enfants habitant les communes de la CCPH sont rattachés essentiellement à la zone C (29 communes dans les Yvelines, 3 communes dans l'Eure et Loir).

Le président de la CCPH a précisé que si le centre de loisirs n'a pas assez d'adhérents, le bâtiment serait affecté à autre chose d'où il est important d'arriver à modifier le rythme scolaire.

NB : un bon nombre de parents sont très favorables à ce changement, certaines familles ayant leurs enfants au collège de Houdan (zone C) et à l'école de Boutigny ou de Prouais (zone B).

Cependant la direction et les maîtresses des écoles ne souhaitent pas changer d'inspection académique, ce qui pose certains problèmes de responsabilités en cas d'accident.

Monsieur Gastineau intervient sur la nécessité d'être très prudent quant à la signature du bail.

Il conviendrait de bien préciser l'affectation du bail pour un centre de loisirs **uniquement** ainsi que de rester évasif quant à la durée du bail.

La délibération va en ce sens et le conseil municipal décide de l'adopter à l'unanimité.

5. Délibération pour changement des statuts du S.I.T.E.D. :

Il convient de valider les délibérations prises lors des comités syndicaux auxquels nous appartenons, il en est ainsi du comité du syndicat du SITED du 26/6/08 modifiant ses statuts par l'ajout d'un article 12 intitulé « les adhérents aux EPCI ».

Article 12 : Un EPCI compétent en matière de transport scolaire qui s'est substitué de plein droit à ses communes membres au sein du SITED peut demander le bénéfice de ses tarifs pour ses communes hors du périmètre du syndicat.

Une convention règle les conditions et modalités particulières entre le SITED et l'EPCI concerné.

En tout état de cause, aucun arrêt ne sera créé sur une commune d'un EPCI membre du SITED hors de son périmètre défini à l'article 1 des statuts.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération

6. Délibération pour signature d'une convention avec le centre de gestion pour le montage de dossiers de marchés publics

Le Centre interdépartemental de la grande couronne nous propose d'adhérer à un groupement de commande pour la dématérialisation des marchés publics moyennant une cotisation de 120€ la première année puis 29€ les 2 années suivantes.

Cette présente convention est valable du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Elle nous permettra de nous protéger juridiquement d'éventuels vices de procédure dans les démarches administratives exclusivement.

Madame le Maire précise qu'en ce moment un audit des différents bâtiments municipaux est en train de se faire, entre autre la toiture jouxtant la mairie est en très mauvais état, des travaux sont donc à venir, d'où l'utilité de la signature d'une telle convention.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération pour la signature de la convention.

7. Délibération pour remboursement d'un achat effectué par un élu

Monsieur Pierre Gapillou a acheté pour le compte de la mairie 2 switches pour un montant TTC de 70€.

Il convient de le rembourser de cette dépense.

Cette dépense est destinée à la mise en réseau de l'imprimante.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Comme convenu, il est décidé d'aborder les 3 nouveaux points non prévus à l'ordre du jour :

8. délibération pour déléguer un élu à office du tourisme du pays houdanais

Il s'agit de désigner un délégué communal pour l'office de tourisme du pays houdanais. Isabelle Petit, absente, a été reconduite dans les fonctions qu'elle occupait auparavant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération.

Monsieur Benoist lui fera part de cette décision.

9. Délibération pour signature d'une convention de contrat global de bassin Vesgre Vaucouleurs

Il s'agit de signer le contrat de bassin global Vesgre pour la période 2008-2012 dont la commune de Boutigny-Prouais fait partie. Il s'agit d'un plan d'action sur plusieurs communes visant à améliorer la qualité des eaux superficielles. Ces actions s'inscrivent dans un contexte de gestion globale des eaux, à l'échelle du bassin versant Vesgre amont, intégrant tous les affluents.

Boutigny seule pourra prétendre à des aides.

Le montant prévisionnel des actions du contrat de bassin global est de 14 millions d'euros HT dont 2,6 millions d'euros à la charge du SPANC et de l'ONF.

Le suivi et l'évaluation du contrat sont réalisés par la CCPH structure chargée de l'animation du contrat.

Ce contrat de Bassin permettrait des financements de la région Ile de France et de l'AESN dans le cadre du programme d'action mis en place.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération autorisant Madame le Maire à signer la convention.

10. délibération pour la création d'une régie d'avance pour menues dépenses

Pour faire face à d'éventuelles menues dépenses, il a été décidé de créer une régie d'avance d'un montant de 150€. Cette réserve permettra une plus grande souplesse du délai de paiement des fournisseurs étant donné le montant quelque fois minime des achats.

La séance est suspendue pour donner la parole à Monsieur Gérard Eloy sur les informations à faire figurer sur les factures pour un remboursement ultérieur via la régie d'avances.

Informations diverses :

- Monsieur le Président du conseil général d'Eure et Loir doit signer une convention avec l'hôpital de Houdan pour permettre aux habitants de Boutigny-Prouais d'avoir accès à certains soins spécifiques dispensés à l'hôpital.
Information donnée : Visite de l'hôpital de Houdan le 6 décembre 2008 par le Président du Sénat, Monsieur Gérard Larcher.
Le conseil municipal est invité.
- Expertise du C15 : rendez vous fait avec les experts de Groupama, attente du compte rendu.
- Cross du pays houdanais le 16 novembre : Les élus sont conviés, un trophée à la mémoire de Michel Sauvain, Vice Président en charge des associations récemment décédé, sera remis.
- Plateaux de Prouais, rue de la fée : demande de devis de signalisation afin d'améliorer la circulation au niveau des plateaux. Un courrier d'information aux riverains est prévu fin septembre.
- Le Président du Conseil général, interpellé par Madame le Maire sur l'accroissement de la circulation notamment des poids lourds dans la rue de la fée, fait savoir qu'un schéma de circulation va être réalisé et externalisé à une société d'expertise. Ces études seront lancées courant 2009.
- Une pétition a été envoyée au conseil municipal par les habitants rue des blatiers pour les informer de la vitesse excessive des automobilistes. Le conseil prend note et demande réflexion pour les aménagements nécessaires.
- Dans les 15 jours, un état des lieux de l'éclairage public sera effectué sur l'ensemble de la commune par le responsable de quartier afin de faire intervenir la société en charge des réparations.
- Il a été acheté 5 portables pour le personnel communal en prenant un forfait partagé de 4heures.

- Les travaux à la station d'épuration de Boutigny se passent bien et respectent les délais de livraison.
- Eclairage de Noël : Madame le Maire a demandé à Madame Le Roux de faire une étude concernant l'éclairage des places et des entrées de bourg et hameaux. Il est nécessaire de procéder à la pose de prises électriques (5 pour Boutigny, 5 pour Prouais) avant tout placement d'illuminations. Voir avec SIEPRO pour une éventuelle subvention en cas de placements d'illuminations. Le coût par prise électrique est de 80€. Si commande supérieure à 900€ HT, le montage et démontage des sujets est offert la 1^{ère} année par la SICAE-ELY. Voir plutôt pour de la location triennale des sujets. (1/3 prix).
- Meuble pour l'école : Madame Monique Petit souhaite acheter deux meubles à dessin ainsi qu'une étagère pour l'école pour un montant total 588€ prévu dans le budget initial.
- Monsieur Ballesteros nous indique que le syndicat des eaux procède à la vérification des bouches incendie de Prouais par une société agréée pour un coût de 552,55€ / an. Pour Boutigny, 24 bouches sont à vérifier, une autre société sera mandatée par manque de disponibilités de la société devant intervenir sur Prouais, pour faire la vérification pour un montant de 35€ par bouche.
- Monsieur Brunet informe le conseil municipal que le syndicat de Marchezais avait procédé au nettoyage de la mare de Prouais.

Séance levée à 0H15.

Prochain conseil fixé au 31 octobre 2008.